

Conseiller de prévention
Au sein du service prévention sécurité et conditions de travail
Auprès de la Direction des ressources humaines mutualisée

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

1. La collectivité

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien compte 10 communes et près de 80 000 habitants. Elle rayonne sur un bassin de vie de 100.000 habitants soit le tiers de la population insulaire. Ce territoire entre mer et montagne recèle une culture et une histoire particulièrement riche. Sa capitale régionale reste une ville à forte identité, et bénéficie d'un dynamisme nouveau attesté par son essor démographique.

La CAPA dispose des compétences relatives à l'aménagement de l'espace communautaire, au développement économique, l'équilibre social de l'habitat, la politique de la ville, la création ou l'aménagement de zones d'activités d'intérêt communautaire, la création ou l'aménagement et la gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire, l'eau potable, l'assainissement, et l'environnement.

La Direction des ressources humaines mutualisée CAPA/Ville d'Ajaccio est composée de deux directions adjointes : l'une en charge de la gestion du personnel, de la paye et des déplacements et l'autre en charge de la GPEC, de la formation, de la prévention, de la santé et de la sécurité au travail.

La CAPA lance aujourd'hui un appel à candidatures, afin de pourvoir un poste de conseiller de prévention des risques professionnels auprès du service prévention, sécurité et conditions de travail de la Direction des ressources humaines mutualisée.

Ce service intervient sur l'ensemble des directions et des services de la Ville d'Ajaccio, de la Communauté d'Agglomération et du syndicat mixte du grand site de la parata.

2. Le poste

Dénomination	Conseiller de prévention
Liaisons hiérarchiques	Rattachement hiérarchique auprès du Chef du service prévention, sécurité et conditions de travail

Liaisons fonctionnelles

Echanges réguliers avec l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération et de la Ville d'Ajaccio.

Liaisons fonctionnelles :

Externes : collectivités territoriales, partenaires publics (CNFPT, CDG, FIPHFP...), Organismes de formation, organismes de prévention.

Description du poste :

Au sein du service prévention, sécurité et conditions de travail sur la base d'une lettre de cadrage de l'autorité territoriale et sous la responsabilité hiérarchique du chef de service prévention, assiste et conseille l'autorité territoriale et les services dans la définition, la mise en place et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels.

Coordonne l'activité des assistants de prévention des secteurs d'intervention définis sur la lettre de cadrage.

Participe et contribue à l'ensemble des projets transversaux du service (handicap, comités de pilotage dédiés à la santé, qualité et sécurité au travail, instances de dialogue social etc.)

Les missions :

Participation à la définition, à la mise en œuvre et au suivi de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail

Analyser les risques professionnels et les conditions de travail.

Intervenir sur les thématiques d'aménagement des locaux, d'achats d'équipements, d'organisation du travail et de qualité de vie au travail.

Participer à l'élaboration et coordonner la mise en œuvre du programme pluriannuel de prévention.

Établir des recommandations relatives à l'aménagement des locaux et des postes de travail dans le cadre du maintien dans l'emploi ou l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Conseil et assistance auprès de l'autorité territoriale, du FSSCT, des services et des agents

Conseiller l'autorité territoriale et les services dans la définition des actions de prévention.

Formuler des avis, des propositions et rédiger des rapports d'aide à la décision.

Alerter l'autorité territoriale en cas de constatation de non-respect des dispositifs de prévention et pour faire cesser à un danger grave et imminent et demander la protection des personnes.

Proposer et argumenter, avec la ligne hiérarchique, sur les moyens de la mise en œuvre.

Définir et argumenter les missions, objectifs prioritaires et les résultats attendus (contrat d'objectifs).

Assister, avec voix consultative, aux réunions du FSSCT ou du CST dans le cadre de son périmètre d'intervention.

Analyse des accidents de service, des accidents de travail et des maladies professionnelles

Réaliser les enquêtes après accidents et incidents en lien avec le FSSCT.

Proposer une organisation des secours internes.

Mise en place et suivi de la démarche d'évaluation des risques professionnels

Contribuer à la rédaction et à l'actualisation du document unique.

Procéder aux mesures physiques des ambiances de travail relatives à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail.

Analyser les situations de travail.

Coordination technique des missions des assistants de prévention

Coordonner le réseau des assistants de prévention et leurs actions.

Animer des réunions de travail.

Mettre en place des outils collaboratifs (outils communs, plate-forme d'échanges, etc.).

Définir un calendrier d'actions et des indicateurs de suivi des actions.

Élaboration de rapports, bilans et statistiques relatifs à la santé et à la sécurité et suivi des registres obligatoires

Réaliser des bilans statistiques sur les accidents.

Participer à l'élaboration du rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

Élaborer des tableaux de bord de suivi des actions de prévention.

Formuler et communiquer un avis consultatif dans le cadre de FSSCT ou du CST.

Veiller à la bonne tenue des documents réglementaires et exploiter les observations des registres de santé et de sécurité au travail.

Actualisation des connaissances et veille réglementaire et technique

Identifier, rechercher, recueillir, analyser et diffuser des informations ciblées et valides.

Enrichir des bases documentaires et d'information.

Information, sensibilisation et formation à la santé et sécurité au travail

Contribuer à l'élaboration d'un plan de formation en santé et sécurité au travail.

Concevoir des outils spécifiques d'information pour sensibiliser les agents à une réglementation, un dispositif de santé et de sécurité au travail.

Concevoir, animer et évaluer une action d'information et de sensibilisation.

Participer et/ou animer les réunions.

Aide au montage des dossiers du comité social territorial (CST) et de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSSCT).

Assister avec voix consultative aux réunions de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (membre de droit).

Missions complémentaires : Appui ponctuel du référent handicap dans le cadre de ses missions en lien avec la convention entre le FIPHFP, la Ville d'Ajaccio et la CAPA.

Caractéristiques personnelles recherchées :

- Discrétion, Réserve ;
- Capacité d'écoute et de dialogue ;
- Rigueur ;
- Capacité d'organisation et d'analyse ;
- Capacité de communication et négociation ;
- Capacité et esprit d'analyse, force de conseils et de proposition ;
- Compétences rédactionnelles ;

3. Les exigences

Formation	<p>Niveau souhaité bac +3 : bachelor, BUT hygiène sécurité ou licence hygiène et sécurité</p> <p>Formation initiale obligatoire de conseiller de prévention à réaliser suite à la nomination (7 jours)</p> <p>Une formation de formateur Sauveteur Secouriste du travail ou formateur en prévention des risques liés à l'activité physique ou formation d'assistant de prévention des risques professionnels serait un plus apprécié.</p> <p>Permis de conduire B obligatoire</p>
Filières et cadre d'emploi	Filière technique / Cat. B
Expérience	<p>Expérience exigée dans le domaine de la prévention des risques professionnels.</p> <p>Connaissance de l'environnement des collectivités territoriales ;</p>

Connaissances	<ul style="list-style-type: none">• Maitrise de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail : code du travail, réglementation santé et sécurité FPT, contrôles techniques, rapports de vérification etc• Méthode d'évaluation des risques professionnels• Fonctionnement et attributions du CHSCT et du CT• Principes de droit, réglementation et jurisprudence en matière de responsabilité pénale et administrative• Principes généraux de prévention• Données scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail• Techniques d'analyse des situations de travail• Techniques de recueil d'information et de diagnostic• Bilan annuel des accidents et maladies professionnelles• Principes généraux en ergonomie, conception des lieux de travail, aménagement des postes de travail, impact des ambiances physiques de travail (bruit, chaleur, vibrations, lumière, etc.) sur la santé• Plan de formation, obligation réglementaire de formation en santé et sécurité du travail• Documents, registres réglementaires et consignes en matière de santé et de sécurité au travail• Procédures d'alerte et de retrait• Techniques d'intervention (secourisme et incendie)• Techniques d'information et de communication
----------------------	--

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Supports et circuits d'information• Techniques rédactionnelles• Tableaux de bord et indicateurs de gestion• Maîtrise des outils bureautiques (pack office) et connaissance souhaitée des applicatifs métiers dédiés ASTRE RH, Business Object) |
|--|---|

Conditions statutaires

Poste à pourvoir par recrutement d'un cadre de la fonction publique territoriale ou par voie contractuelle.

Rémunération

Conforme au statut + régime indemnitaire

Modalités de candidatures – composition du dossier :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Dernier arrêté de carrière (si statutaire)

Toutes les candidatures devront être adressées avant le **30 juillet 2025** à :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
Direction des ressources humaines
Site Alban – Bâtiment G et H
18 rue Antoine Sollacaro
20000 Ajaccio